



## L'ACTU REGLEMENTAIRE – Déclaration PAC

Comme vous le savez, les techniciens OPALIM ne vous accompagneront pas dans votre déclaration PAC cette année.

Cependant, OPALIM reste à vos côtés pour relayer les informations essentielles pour vos déclarations.

### *Télédéclaration :*

La télédéclaration a ouvert depuis le 1<sup>er</sup> avril. La déclaration surfacique de la PAC pourra être faite jusqu'au **15 juin** cette année, contre le 15 mai habituellement. Cette période supplémentaire a été mise en place pour vous permettre de mieux vous organiser en cette période de confinement et de pouvoir obtenir un rendez-vous avec les organismes qui vous accompagneront dans votre déclaration.

**Les DDT vous invitent fortement à réaliser, dans la mesure du possible, votre déclaration avant le 15 mai pour ne pas engendrer de délais supplémentaires dans les paiements à l'automne.**

### *Aides Bovin Allaitant :*

Attention, pour le moment, l'état n'a pas fait d'annonce sur le prolongement de cette déclaration. Pensez à faire votre déclaration Aide Bovin Allaitant avant le 15 mai.

### *Aide Veau sous la Mère :*

Comme chaque année, OPALIM va transmettre dans les prochains jours aux producteurs engagés dans le label Veau Fermier du Limousin par voie postale vos attestations pour l'année 2019 de veaux labellisés fournie par Limousin Promotion et celle des veaux labellisables et non labellisés fournie par OPALIM. Ces attestations seront à signer et à renvoyer à la DDT ou à télécharger lors de votre déclaration sur Telepac.

## PCAE – Plan de Modernisation des Elevages

La période de dépôt initiale des dossiers de subvention pour les bâtiments avicoles et hors avicole du 15 mai reste ouverte. Cependant, la région a ouvert 2 nouvelles périodes de dépôt pour 2020 : **du 16 mai au 15 juillet et du 16 juillet au 15 septembre 2020.**

Si vous avez un projet de bâtiment ou d'aménagement, n'hésitez pas à solliciter votre technicien de secteur, il vous en expliquera toutes les modalités et vous accompagnera dans le montage du dossier.

## OPALIM À VOTRE SERVICE

Les salariés d'OPALIM s'organisent et restent à votre disposition pour toute demande.

Ils sont en télétravail mais viennent effectuer des livraisons dans le respect des mesures mises en place par le gouvernement.

### Cotations matières premières

|                                     |                          |              |
|-------------------------------------|--------------------------|--------------|
| <b>Départ</b><br>La Pallice<br>(17) | Tourteau de colza        | <b>295 €</b> |
|                                     | Tourteau de soja         | <b>380 €</b> |
|                                     | Tourteau de soja non OGM | <b>463 €</b> |
|                                     | Blé                      | <b>188 €</b> |
| <b>Départ</b><br>Bordeaux (33)      | Maïs                     | <b>157 €</b> |

Les cours des matières premières sont très instables ces dernières semaines et globalement à la hausse sur les protéines. Les cotations du blé sembleraient remonter dans prochaines semaines.

Les cotations sont un outil pour se rendre compte des matières premières. Les frais de transport sont à rajouter. **Si intéressés par achat en direct, contactez le 05.87.50.42.30**

**IMPORTANT**

## AGENDA

L'ASSEMBLEE GENERALE  
INITIALEMENT PREVUE LE 9 AVRIL  
NE POURRA PAS AVOIR LIEU.

Nous vous informerons au plus vite de sa reprogrammation.